



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 10 MARS 2014

L'an deux mille quatorze le dix mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Étaient présents : M. BESSET / M. EUVERTE / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOUILLARD / M. HAUDECOEUR / Mme MAROLLE / Mme BARRET / Mme SALVADOR / Mme DEKKER / M. MILON / M. OZON / Mme PARASCHIV / M. FILIPPI / Mme HADDAR / Mme ERNOULT / M. BOGAERT / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / M. HUBERT / Mme GERTHOFFERT / Mme GUINION

Étaient absents excusés : Mme PELFORT / M. ROTH (pouvoir à Mme RIBOUILLARD) / M. MAZET (pouvoir à M. BESSET) / Mme ARRU / Mme PICART / M. MICHALON

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Procurations : 2

Monsieur BESSET ouvre la séance en informant les conseillers qu'il s'agit de la 44^{ème} séance du conseil municipal. Il remercie le public présent et notamment Monsieur et Madame DOFFEMOND qui ont participé à la quasi-totalité des séances du conseil municipal. Il informe que le verre de l'amitié sera levé à l'issue de la réunion.

Approbation du procès-verbal du 10 février 2014

Adopté à l'unanimité

FINANCES

Monsieur BESSET indique qu'il s'agit d'un budget de continuité, un budget complet avec une approche rigoureuse. Il ajoute que ce budget maintient une rigueur nécessaire sur le fonctionnement et une focalisation des ressources sur les investissements.

1) Compte administratif année 2013

Monsieur EUVERTE explique que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Monsieur EUVERTE présente le compte administratif de l'exercice écoulé au conseil municipal pour que celui-ci l'approuve, étant entendu que le vote du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Il précise que le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2013, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2012		1 967 120, 88 €
Recettes de fonctionnement 2013		6 725 068, 48 €
Dépenses de fonctionnement 2013	-	5 486 432, 40 €
Affectation en investissement 2012	-	1 400 000, 00 €
Excédent de fonctionnement 2013		1 805 756, 96 €
Résultats d'investissement 2012	-	24 689, 33 €
Recettes d'investissement 2013		2 412 170, 96 €
Dépenses d'investissement 2013	-	2 180 751, 30 €
Besoin de financement 2013	+	206 730, 33 €
Résultat cumulé		2 012 487, 29 €
Restes à réaliser :		
- recettes :		156 905, 23 €
- dépenses :		984 744, 49 €
Solde des restes à réaliser	-	827 839, 26 €
Résultat définitif de clôture :		1 184 648, 03 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité
Monsieur BESSET n'a pas participé au vote.

2) Compte de gestion du receveur municipal

Dressé par le receveur municipal, le compte de gestion retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2013, Monsieur EUVERTE explique que ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif.

Arrivée de Madame GUINION à 20 H 43.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2013

Monsieur EUVERTE présente les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur comme suit :

Excédent de fonctionnement	1 805 756, 96 €
Solde des restes à réaliser	- 827 839, 26 €

Monsieur EUVERTE propose au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 300 000 € afin de compenser le besoin de financement (soit 827 839, 26 €) et de prévoir des opérations nouvelles d'investissement
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 505 756,96 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 206 730,33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

4) Budget unique

Les services municipaux et ceux du receveur ayant réussi à émettre respectivement le compte administratif et compte de gestion, la reprise des résultats et des restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être inclus dès le budget primitif.

Cette procédure permet d'établir un budget unique pour l'exercice 2014. Les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

Monsieur EUVERTE présente le budget au conseil municipal.

Le tableau d'évolution des prévisions montre que **les dépenses courantes de fonctionnement** représentent 5 526 287€, restent stable (+6 344€soit 0,1%) par rapport au budget 2013, et en hausse de 314 212€ (6,0%) par rapport au réalisé 2013 qui s'explique de la manière suivante :

Les charges de personnel augmentent de 164 140€ par rapport au budget 2013 (+ 5,5%) et de 210 023€ (7,1%) par rapport au réalisé 2013, en particulier en raison du paiement en année pleine des postes d'informaticien et de responsable des études et du développement, ainsi que d'une prévision du personnel supplémentaire pour le fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires.

Les charges générales et les charges de gestion courante (1 499 070 € +788 387 €) restent stables par rapport au budget 2013 (-0,8%) et augmentent de 102 923€ (4.7%) par rapport au réalisé 2013. La hausse des différents contrats (entretien, maintenance, assurances, ...) explique cette augmentation ainsi que des opérations nouvelles : création de panneaux d'entrée de ville pour annoncer les manifestations les plus importantes (9 360€), matériel pour les rythmes scolaires (5 200€), partenariat avec Royaumont (10 000€) et dans le même temps une recherche d'économie sur les fluides (EDF, eau) est en cours de réalisation.

Les atténuations de produits prévus en 2013 correspondaient au reversement du FPIC mais les services de l'Etat ont décidé de retenir cette contribution à la source. Dès 2013 le FPIC a été déduit du montant perçu des impositions locales.

Les charges financières diminuent aussi de 8 552€ ce qui s'explique par la baisse des intérêts d'emprunt lié à la structuration des prêts (diminution des intérêts et augmentation du remboursement du capital).

Les recettes courantes de fonctionnement estimées à 6 496 737€ (- 6,9%) accusent une diminution de 314 531€ par rapport au budget 2013 et de 214 207€ (- 3,2%) par rapport au réalisé 2013 qui s'explique de la manière suivante :

- **Impôts et taxes** (- 230 963€) correspondant en particulier au montant prévisionnel du FPIC (- 247 000€) et à l'augmentation des valeurs locatives (+ 44 354€)
- **Les dotations et participations** (- 51 352€) correspondant à la baisse annoncée de 3,3% des dotations de l'Etat et des compensations sur les impôts locaux.
Ces montants seront affinés au reçu des états fiscaux non connus à ce jour, mais nécessitent néanmoins la plus grande prudence budgétaire et la poursuite des efforts de stabilisation des dépenses courantes.

Les recettes de la section d'investissement (3 884 084€) diminuent de 101 827€ (- 5,7%) par rapport au budget 2013. La subvention nouvelle (35 964€) concerne le sas de l'Abbatiale par le Conseil Régional, les autres demandes (Boissy, vestiaire Thierry Doret) n'ayant pas à ce jour été notifiées.

Monsieur EUVERTE explique que les autres subventions en cours de réalisation correspondent à :

- Véhicule des pompiers (41 698,23€)
- Travaux halte-jeux (41 716€)
- Liaison gendarmerie (53 565€)

L'affectation du résultat s'élève à 1 300 000€ au lieu de 1 400 000€ en 2013, et le prélèvement à 800 000€ contre 1 100 000€ en 2013. En revanche, les opérations d'amortissement apportent une recette d'investissement supplémentaire de 77 327€.

Comme chaque année, un emprunt (712 000€) a été inscrit mais il ne sera réalisé pour tout ou partie qu'en cas de besoin. Le montant total de ce compte reprend la somme de 20 329€ correspondant à la subvention de la CAF sous forme de prêt sans intérêt concernant l'aménagement de la halte-jeux.

Les dépenses d'investissement (3 626 234€ hors remboursement de la dette et opération d'ordre) sont comme les années précédentes inscrites par opération. Elles sont quasiment stables par rapport aux prévisions 2013 (3 711 472€) et en augmentation de 710 471€ par rapport au réalisé 2013, ce qui s'explique par l'importance des restes à réaliser.

Les projets présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire sont repris dans les opérations d'investissement.

A titre d'exemple, les réalisations suivantes sont inscrites :

- Réhabilitation voirie, trottoirs et stationnement de la rue de Boissy (1 300 000€)
- La requalification du parking de la gare (160 000€) et l'acquisition des terrains (20 000€)
- La réfection de la voirie de la Tour au diable (35 000€)
- La signalétique directionnelle, locale, piétonne, et des bâtiments (91 850€)
- La réfection de la berge de l'étang communal afin de permettre de rejoindre l'Oise par la rue de la Garenne (30 000€)
- La réalisation de l'étude « déplacement » pour les personnes à mobilité réduite (5 000€)
- L'étude sur la création d'un bâtiment entre les écoles élémentaires et maternelle à Jean-Baptiste Clément (30 000€)
- Les travaux d'entretien et de préservation de l'Abbatiale (45 000€)
- Les travaux de chauffage et d'isolation de la salle Art et Culture (114 834€)
- La réfection de l'aire de lancer de poids (10 238€)

- Le remplacement des bardages au gymnase Pascal Grousset (20 000€)
- La réalisation des vestiaires au stade Thierry Doret (310 648€)
- La protection des vitrages à la maternelle Jean Macé (20 000€)
- Le changement des portes en verre à la primaire Jean Macé (30 000€)
- La création du jardin du souvenir (35 735€)
- La poursuite du plan informatique (30 000€)

Le budget unique 2014 proposé se décompose de la manière suivante :

- Section de fonctionnement
 - o Recettes 7 002 503,96 €
 - o Dépenses 7 002 503,96 €
- Section d'investissement
 - o Recettes 3 884 084,26 €
 - o Dépenses 3 884 084,26 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Intervention de Monsieur BLANCHARD :

« Monsieur le Maire, il s'agit du sixième et dernier budget de la ville que vous nous soumettez puisque vous avez choisi de ne plus être le Maire de cette ville à l'avenir. Quant à l'équipe de la majorité municipale sortante, c'est aussi le dernier budget qu'elle défend. Nous voulons tout d'abord remercier chaque élu pour le temps et le dévouement consacrés au service de la commune durant ces six années. Nous remercions également le public présent et nous associons aux félicitations adressées à Monsieur et Madame DOFFEMOND pour leur fidélité.

Si nous avons refusé depuis 2009 chacun des budgets présentés, c'est parce qu'ils portaient des choix qui n'étaient pas les nôtres et que nous les considérons comme peu à même de répondre aux besoins de la collectivité et de ses habitants. Voici donc le budget 2014, à quelques jours de l'échéance municipale et du choix démocratique auquel vont procéder les électeurs lupoviciennes et lupoviens.

Une nouvelle fois, nous ne voterons pas ce budget, parce qu'il poursuit une logique trop administrée qui accompagne les choix d'austérité actuels et qui ne propose aucune volonté de résistance de ces choix, ni aucune ambition nouvelle du développement de notre localité, aucun nouveau service à la population.

Au niveau de la présentation des chiffres, depuis deux ans les charges de fonctionnement repartent à la hausse, atteignant un niveau équivalent à celui de 2008, et même supérieures au budget de 2009. Une partie des recettes supplémentaires provient de la hausse des tarifs des services à la population que vous avez procédé dès votre premier budget. Les recettes de fonctionnement ont aussi augmenté de par la hausse des recettes fiscales.

Nous regrettons que la politique de partenariat avec la Région, le Département ou encore la Communauté de Communes soit si peu volontaire, privant la commune de moyens supplémentaires, ceci malgré l'action du Conseil Général pour les subventions.

Vous avez également réduit sensiblement les subventions à la vie associative. Ainsi, vous ne leur proposez pour ce budget aucune augmentation alors que leurs charges vont croissantes.

Le budget du CCAS est lui aussi stagnant depuis 2008 ce qui, en période de croissance du chômage et des inégalités sociales, traduit le peu d'engagement de la municipalité pour la solidarité envers les lupoviciens les plus fragiles.

Si la capacité d'autofinancement s'est améliorée, la part des investissements a augmenté de façon beaucoup moins importante.

Le point qui nous oppose est celui du désendettement. Vous poursuivez en effet un mouvement de désendettement que nous considérons comme illusoire et temporaire, qui vous conduit à ne pas prévoir d'investissements financés par l'emprunt.

Nous sommes loin du modèle de développement présenté aux vœux 2014 ou encore du bilan irréprochable auquel vous prétendez. Ainsi, les sept projets d'investissement proposés à ce budget sont pour l'essentiel des projets d'entretien, de réparation, de maintenance, mais il n'y a aucun projet d'envergure, aucun projet de mise en place de nouveau service à la population ou même de développement des services existants. Pas de nouvelles actions pour les seniors ni pour la jeunesse. Pas de relance du Relais d'Assistants Maternelles. Pas de relance de l'activité culturelle.

Nous sommes partants pour que le quartier de la gare soit enfin réhabilité et modernisé dans une logique de développement durable et de mobilité courante. Bien sûr, nous nous félicitons que vous envisagiez d'acter les travaux de la rue de Boissy ou encore la réalisation d'un jardin du souvenir et d'une signalétique nouvelle dans la ville.

Mais nous pensons une nouvelle fois que votre budget manque d'ambition pour la ville et ses habitants. Et c'est pourquoi nous vous proposons les amendements de projets suivants financés par les capacités d'emprunt que permet la situation financière de la ville, et le bas coût actuel des emprunts :

- 1) La réalisation de cours de tennis couverts
- 2) La première tranche de réhabilitation du gymnase Pascal Grousset
- 3) Le financement de la passerelle piétons-vélos
- 4) La numérisation des écoles avec l'installation de tableaux numériques
- 5) La reprise des voiries de l'allée des Sablons et de la cité du Bas Mettemont
- 6) L'aménagement du quartier du Petit Thérain
- 7) La réfection et l'embellissement des jardins de l'Abbatiale
- 8) Le financement d'un plan de circulation pour accompagner la perspective du projet de déviation
- 9) La réfection du stade Thierry Doret
- 10) La réfection du Bar et du hall d'entrée de la Salle Art & Culture

Vous le voyez donc, les projets ne manquent pas pour notre ville et ses habitants. Il reste beaucoup de travail pour répondre à leurs attentes. C'est pourquoi nous trouvons votre budget insuffisant et nous ne le voterons pas. Nous remercions néanmoins les services municipaux et le directeur général des services pour la préparation de ce budget unique 2014 »

Monsieur BESSET remercie Monsieur BLANCHARD pour son intervention. Il souhaiterait savoir si le groupe d'opposition votera contre ou s'abstiendra sur ce budget. Monsieur BESSET estime qu'il est totalement décalé de dire que le budget ne présente aucune ambition nouvelle. Il défend ces chantiers importants qu'il juge ambitieux (projet rue de Boissy par exemple). C'est un chantier qui permettra une amélioration de la circulation.

Monsieur BESSET indique que la hausse des charges de fonctionnement s'explique par le renforcement du personnel de direction (2 recrutements).

Monsieur BESSET souhaite également rassurer Monsieur BLANCHARD sur le partenariat avec la Communauté de Communes. Il indique en outre que le taux de subvention accordé par le Conseil Général a été moins élevé sur ce mandat qu'au mandat précédent alors même que les investissements étaient plus importants. Monsieur BESSET rappelle à ce titre que le projet de la gendarmerie a été repris en 2008 grâce aux efforts de tous. Le projet en 2008 ne comportait pas assez de terrains pour créer un parking ou un bassin de rétention. Il a fallu que la commune les rachète.

Concernant la réduction des emplois, Monsieur BESSET rappelle la création de deux chantiers d'insertion qui ont permis l'emploi de jeunes lupoviciens. Il évoque également l'encouragement de la mise en place d'une aide aux transports des jeunes dans le cadre du CCAS. Monsieur BESSET indique que la politique de solidarité a été adaptée à l'évolution difficile des conditions de vie avec l'augmentation de 40% des subventions alimentaires.

Concernant le désendettement, Monsieur BESSET confirme l'inscription d'un emprunt possible pour cette année encore si les subventions ne permettent pas la réalisation des projets.

Monsieur BESSET remercie Monsieur BLANCHARD sur le soutien exprimé pour l'achat des terrains de la gare.

Concernant les amendements proposés par le groupe d'opposition, Monsieur BESSET évoque des propositions respectables bien que certaines soient déjà prévues au budget. Il remercie Monsieur BLANCHARD pour ces propositions.

Monsieur EUVERTE explique que le recours à l'emprunt est tout à fait possible s'il est justifié. Il maintient l'idée de préserver une capacité d'autofinancement. Monsieur EUVERTE indique qu'il serait souhaitable que ces projets soient présentés avec des investissements pluriannuels. Il rappelle que la municipalité a fait deux fois plus d'investissements que le mandat précédent.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il est dans son rôle d'opposition et qu'il y a une différence d'appréciation sur la gestion de la commune. Il continuera à défendre les projets de la ville auprès du Conseil Général. Il confirme avoir soutenu le projet de gendarmerie. Monsieur BLANCHARD rappelle par ailleurs que le bilan 2008 n'a été rejeté que de 19 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 17 voix pour, et 4 voix contre.

5) Subvention au CCAS

Monsieur BESSET explique que les services de la trésorerie demandent qu'une délibération soit prise pour justifier du versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale prévue au budget à hauteur de 50 000€.

Monsieur EUVERTE indique que cette subvention a été une nouvelle fois stabilisée.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

6) Subvention aux associations

Monsieur BESSET propose au conseil de maintenir les subventions à toutes les associations déjà subventionnées l'an dernier et de subventionner l'association des Sauveteurs de l'Oise à hauteur de 300€.

Madame TAQUET souhaiterait savoir si les demandes des associations ont été plus importantes que celles proposées. Monsieur BESSET explique qu'il a été établi un système annuel unique de subvention et qu'il sera difficile d'imaginer un changement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 17 voix pour, 4 abstentions.

7) Subvention à l'amicale du personnel

Comme pour les années précédentes, une subvention est proposée pour l'amicale du personnel. Pour 2014, suite à leurs projets, cette subvention s'élève à 9 140€.

Monsieur EUVERTE indique qu'il est proposé une augmentation de 700 € pour la prise en charge du Noël de l'Amicale.

Madame TAQUET souhaiterait savoir s'il y a eu d'autres propositions de projets. Monsieur BESSET répond par la négative.

Monsieur BLANCHARD considère qu'il serait intéressant d'analyser les projets des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

Départ de Nathalie MAROLLE à 22 H 45.

TRAVAUX

8) Adhésion au Syndicat Mixte « Oise très haut débit »

Afin de permettre aux habitants et aux professionnels de la commune de pouvoir bénéficier d'un accès internet à très haut débit incluant la téléphonie fixe sur IP et la télévision, le Conseil Général de l'Oise a adopté un Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique.

Monsieur BESSET explique que la ville pourra bénéficier des travaux pour la mise en fonction de cet internet à très haut débit à compter de 2015. Des travaux de repérage et de préparation auront lieu dès 2014.

Le coût résiduel de ces travaux pour la commune est fixé à 370€ par prise, qui sera étalé sur 25 ans (durée de l'emprunt) si la commune adhère au Syndicat Mixte « Oise très haut débit ». Le premier versement interviendra sur l'exercice 2015.

En conséquence, et afin de faire bénéficier rapidement les lupoviciens de ce service, Monsieur BESSET propose au conseil de faire adhérer la ville directement à ce syndicat mixte. Cette adhésion directe pourra être transférée à l'intercommunalité dans l'avenir mais les conditions demeurent identiques quel que soit le type de collectivité.

Monsieur BESSET indique que cette adhésion consiste à :

- Confier au syndicat l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux et communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.
- Transférer, en outre, les compétences facultatives suivantes :
 - a) Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le syndicat mixte exerce les activités prévues audit article L. 1425-1 et notamment :

- ✓ L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - ✓ La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- b) L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- c) Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.
- Désigner, conformément à l'article 6.1.1 des statuts Monsieur le Maire en qualité de délégué titulaire.
 - Autoriser Monsieur le Maire ou son/ses représentant(e)s à effectuer l'inscription des crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles qu'elles auront été définies par le syndicat.
 - Autoriser Monsieur le Maire ou son/ses représentant(e)s à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agit d'une vraie réponse aux besoins de la population. Il indique que les grands opérateurs se partagent les zones dites « rentables » qui permettent de développer une offre de services satisfaisante. Il s'agit selon lui d'un projet très intéressant.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

9) Modification des périmètres des secteurs locaux d'énergie et adhésion de la ville de Bouillancy au SE60

Monsieur HARDIVILLEZ explique que par délibération en date du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal a accepté les nouveaux statuts du SE60 suite au regroupement de divers syndicats d'électricité au sein de cet organisme.

Les regroupements des secteurs locaux d'énergie ont nécessité d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes afin de faciliter les contacts et les réunions.

Cinq secteurs sont concernés par ce regroupement :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| - Marseille-Songeon | + 5 communes |
| - Breteuil | + 1 commune |
| - St Just – Vallée de l'Arré | + 4 communes |
| - Beauvais Nord | + 3 communes |
| - Noyon | + 9 communes |

De plus, la commune de Bouillancy située dans l'Oise mais actuellement adhérente d'un syndicat d'électrification de Seine-et-Marne souhaite adhérer au SE60.

Monsieur HARDIVILLEZ propose au conseil d'accepter la modification des périmètres des 5 secteurs locaux d'énergie et d'approuver l'adhésion de la commune de Bouillancy et son intégration au secteur local d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

URBANISME

10) Principe d'une convention de portage avec l'EPFLO concernant les terrains « Stradal »

Dans le cadre de la création de la future ZAC, Monsieur BESSET explique que la ville a demandé à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise d'assurer le portage foncier des parcelles AC 297, AC 300, AC 308, AC 319, AC 551, AC 584, AC 1307 et AC 1308, d'une superficie totale de 116 179 m², appartenant à la société Stradal jusqu'au choix de l'aménageur de cette zone.

La maîtrise de l'emprise anciennement occupé par la société Stradal, par son implantation à proximité des services, équipements et commerces s'avère indispensable à la réalisation de ce programme.

Des négociations ont d'ores et déjà été engagées avec le propriétaire. Cette acquisition sera effectuée pour le compte de la commune par l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise, qui assurerait le portage de ce foncier, dans la limite de l'estimation de France Domaine.

Monsieur BESSET demande au conseil :

- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise en vue d'assurer le portage foncier de l'emprise nécessaire à la réalisation dudit programme, dans la limite de l'estimation qui sera réalisée par les services de France Domaine
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment la convention de portage à intervenir avec l'EPFLO, sachant qu'elle emportera obligation de rachat des terrains acquis au terme du portage foncier par l'établissement.

Monsieur BESSET indique qu'une nouvelle délibération interviendra dès que le prix fera l'objet d'un accord entre le propriétaire et l'EPFLO.

Monsieur BLANCHARD se montre réticent face à ce projet qui mériterait d'être présenté en Conseil Municipal. Pour lui, la création de 300 logements est une vraie problématique, c'est la raison pour laquelle il votera contre cette délibération.

Monsieur BESSET explique qu'il s'agit d'un projet qui permettra de relancer la population de manière maîtrisée.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 17 voix pour, 4 voix contre.

11) Rétrocession des voies du quartier de la Saulaie et d'une partie de la sente de la gendarmerie

Afin de régulariser le statut des voies et des réseaux d'eau et d'assainissement de la Saulaie, Monsieur BESSET explique qu'un accord a été trouvé entre la société d'HLM « Oise Habitat », le SIAE et la commune.

Oise Habitat cède gratuitement à la commune l'ensemble des voies et des espaces publics de ce quartier ainsi qu'une parcelle de terrain nécessaire à la réalisation de la sente piétonne pour la nouvelle gendarmerie, et l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement sont donnés en gestion au SIAE.

Monsieur BESSET propose au conseil d'accepter cette rétrocession et de le charger à signer l'acte et l'ensemble des pièces concernant cette affaire.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il aurait été souhaitable que la ville négocie avec Oise Habitat la remise en état de ses voiries. Il rappelle l'état des voiries de la cité du Bas Mettemont et se dit préoccupé par l'avenir de cette cité. Monsieur BESSET explique qu'EDF reconnaît difficilement être propriétaire de ces voiries. Il semblerait que Picardie Habitat aurait dû en avoir la charge.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

12) Modification de la limite d'agglomération de la ville

La construction de la gendarmerie étant terminée, Monsieur BESSET explique la nécessité de repousser la limite d'agglomération de la ville afin d'y inclure ce nouvel équipement et de limiter la vitesse à 50 km/h.

Cette modification impose de reculer la limite d'agglomération sur la RD92 de 520 mètres linéaires par rapport à l'actuelle limite.

Bien que les limites d'agglomération soient fixées par arrêté municipal, l'avis du Conseil Municipal est sollicité car les charges d'entretien des accotements de voirie sont à la charge des communes, la chaussée restant à la charge du Conseil Général.

Monsieur BLANCHARD indique qu'il faudra se pencher sur le carrefour qui mène à la Gendarmerie, et évoque l'idée qu'il aurait été préférable de créer un giratoire ou d'installer un feu tricolore. Monsieur BESSET confirme que la création d'un giratoire aurait été intéressante puisqu'elle permettrait également un accès au quartier des trois étangs.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

13) Dénomination d'une résidence

Monsieur BESSET explique que la construction réalisée à l'angle de la rue Pasteur et de l'avenue Jules Ferry doit être officiellement dénommée afin que son adresse postale soit déterminée.

Il propose au conseil de maintenir le nom donné par le constructeur : « Résidence de la Buissonnière ».

Madame DEKKER s'interroge sur la possibilité des GPS à reconnaître cette adresse.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur BESSET ferme la séance à 00 H 00 et propose de lever le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance
Stéphane HAUDECOEUR